

Des solutions pratiques pour mieux prévenir le risque de perte d'autonomie



Faire équipe pour un parcours de santé
coordonné de nos aînés
dans un territoire expérimental
de 58 communes de l'Hérault

Mieux répondre aux besoins de nos aînés dans l'Hérault

L'expérimentation s'adresse aux personnes âgées de 75 ans et plus* dont l'état est susceptible de se dégrader pour des raisons d'ordre médical et/ou social et/ou environnemental.

Mieux accompagner les personnes âgées

Un objectif prioritaire : faciliter le parcours de santé et de vie de nos aînés.

- Maintenir l'autonomie des personnes âgées le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel.
- Evaluer la fragilité.
- Optimiser la coordination entre les acteurs dans le parcours de santé.
- Prévenir les risques d'hospitalisations liés à 4 facteurs principaux : les chutes, la dépression, la dénutrition, la iatrogénie médicamenteuse.



110 000
personnes âgées
de 60 ans et plus
dont **40 000**
de 75 ans et plus

** Spécificité de notre territoire : intervention à partir de 60 ans.*



dans 58 communes
(territoire MAIA Est-Héraultaise)

UN NUMÉRO À VOTRE SERVICE :

04 67 33 24 21

Coordination territoriale d'appui (CTA)

cta@paerpa34.fr

Un parcours personnalisé de santé

2 grandes étapes :

- Le repérage des personnes âgées fragiles de 75 ans et plus*.
- L'élaboration des plans personnalisés de santé.

Un outil d'éligibilité au Plan Personnalisé de Santé

Un outil d'aide au repérage simple et rapide pour les professionnels (questionnaire validé par la Haute Autorité de Santé).

** Spécificité de notre territoire : intervention à partir de 60 ans.*

Si vous répondez OUI à au moins 1 de ces 6 questions ... Ayez le réflexe Plan Personnalisé de Santé (PPS) pour vos patients, après consentement de la personne.

Ce patient a-t-il été hospitalisé en urgence ? (au moins une fois depuis 6 mois)

A-t-il une polyopathie (n ≥ 3) ou une insuffisance d'organe sévère ou une polymédication (n ≥ 10) ?

A-t-il une restriction de ses déplacements dont un antécédent de chute grave ?

A-t-il des troubles cognitifs, thymiques, comportementaux (dont addictions), ne lui permettant pas de gérer son parcours ou mettant en difficulté l'aidant/l'entourage ?

A-t-il des problèmes socio-économiques ? (isolement, habitat, faibles ressources)

A-t-il des problèmes d'accès aux soins ou d'organisation des soins ?

| | Oui | Non | Ne sait pas |
|--|-----|-----|-------------|
| Ce patient a-t-il été hospitalisé en urgence ? (au moins une fois depuis 6 mois) | | | |
| A-t-il une polyopathie (n ≥ 3) ou une insuffisance d'organe sévère ou une polymédication (n ≥ 10) ? | | | |
| A-t-il une restriction de ses déplacements dont un antécédent de chute grave ? | | | |
| A-t-il des troubles cognitifs, thymiques, comportementaux (dont addictions), ne lui permettant pas de gérer son parcours ou mettant en difficulté l'aidant/l'entourage ? | | | |
| A-t-il des problèmes socio-économiques ? (isolement, habitat, faibles ressources) | | | |
| A-t-il des problèmes d'accès aux soins ou d'organisation des soins ? | | | |



pour les personnes âgées

Quels sont les professionnels impliqués ?

Les professionnels des secteurs :

- sanitaires : médecins traitants, infirmiers, pharmaciens, masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes, ergothérapeutes, pédicures-podologues...
- médico-sociaux : services de soins infirmiers à domicile, services d'aide et d'accompagnement à domicile...
- sociaux : services sociaux du département, des caisses de retraites, des établissements de santé...

Un outil de coordination des actions

Le **Plan Personnalisé de Santé (PPS)** est un plan d'action prenant en compte l'ensemble des facteurs pouvant influencer l'autonomie et le bien-être.

C'est un outil pour optimiser la coordination des professionnels, il :

- permet d'organiser la prise en soins des personnes âgées,
- résume la situation sociale du patient, son état de santé, les problèmes en cours,
- établit un plan d'actions pour y répondre, comportant un volet «soins» et un volet «aides».

Sous la responsabilité du médecin traitant, il formalise la coopération et la coordination des professionnels dans le cadre de coordination clinique de proximité, intervenant auprès de la personne âgée.



UN NUMÉRO À VOTRE SERVICE :

04 67 33 24 21

Coordination territoriale d'appui (CTA)

cta@paerpa34.fr

Un service d'appui pour les professionnels et les particuliers

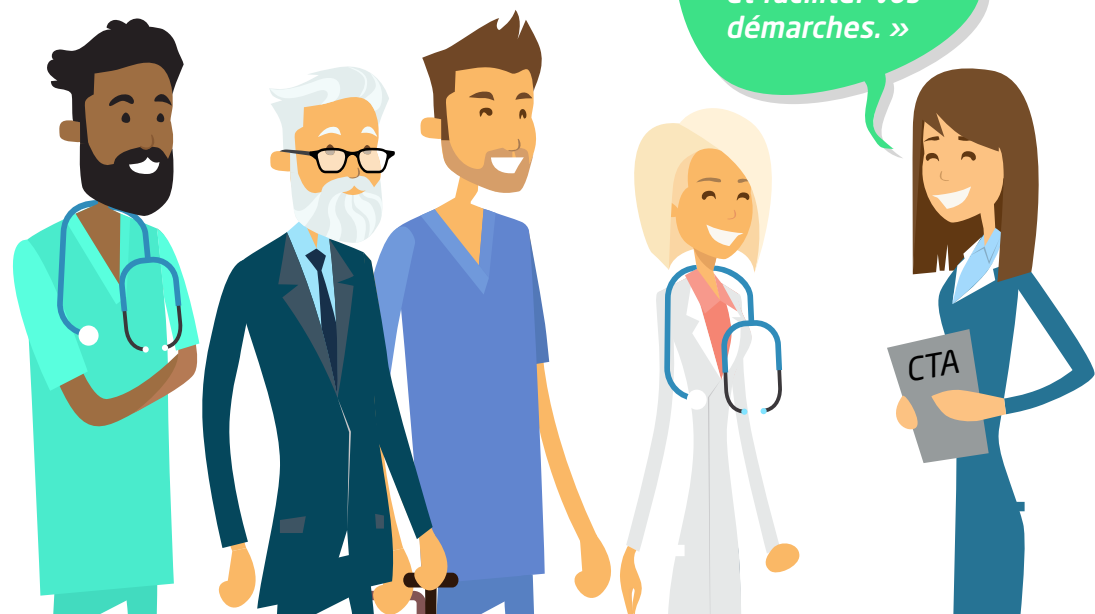
Une équipe
à votre service
à chaque étape
du parcours
de la personne
âgée.

La Coordination territoriale d'appui (CTA)

Elle intervient en appui pour faciliter les liens entre les professionnels du territoire, dans les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Son objectif est de mobiliser les ressources utiles au bon endroit au bon moment.

*« Je suis là
pour vous aider
et faciliter vos
démarches. »*



Vous avez repéré, vous prenez soin ou vous accompagnez une personne âgée :

- vivant à domicile,
- en risque ou en perte d'autonomie
ou en situation complexe.

Vous avez besoin :

- d'informations complémentaires
sur les dispositifs sociaux
et médico-sociaux,
- d'orienter vers des professionnels
spécifiques pour assurer un
accompagnement individualisé à domicile.

Contactez-nous

UN NUMÉRO À VOTRE SERVICE :

04 67 33 24 21

Coordination territoriale d'appui (CTA)

cta@paerpa34.fr

Notre démarche :

- nos services sont gratuits pour les personnes âgées et leur entourage
- à titre expérimental dans les communes concernées nous pouvons
intervenir auprès de **personnes âgées de 60 ans et plus.**

- 1. Nous effectuons un recueil d'informations pour analyser
chaque demande.**
- 2. Nous informons/nous orientons vers les professionnels
disponibles sur le territoire.**
- 3. Nous effectuons une évaluation à domicile pour proposer
des solutions adaptées à chaque situation (Gestion de cas
ou PAERPA).**



UN NUMÉRO À VOTRE SERVICE :

04 67 33 24 21

Coordination territoriale d'appui (CTA)

cta@paerpa34.fr

Un comité de pilotage partenarial

L'expérimentation dédiée au parcours de santé des aînés dans l'Est-Hérault est coordonné par un comité de pilotage qui rassemble les acteurs des secteurs sanitaire, médico-social et social impliqués au plus près des personnes âgées.

Les partenaires de l'expérimentation :

- Agence régionale de santé Occitanie.
- URPS (Unions régionales des professionnels de santé / médecins, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, dentistes, infirmiers, pédicures-podologues) et Conseil de l'ordre des médecins.
- CTA (CHU de Montpellier et PFS 34).
- Conseil départemental de l'Hérault.
- CCAS (Union départementale des centres communaux d'action sociale) et CLICS (Centres locaux d'information et de coordination Maill'âge, Réponse et Trait d'union).
- Organismes de protection sociale : CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail), CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie), ELSM (Échelon local du service médical), RSI (Régime social des indépendants), MSA (Mutualité sociale agricole), Caisse de retraite AGIRC-ARCCO.
- Conseil territorial de santé de l'Hérault (Élus, usagers...).
- France Parkinson, France Alzheimer, ALMA (Allô maltraitance des personnes âgées, majeurs handicapés).